



PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

Compte-rendu de la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation de l'établissement Mc BRIDE de ROSPORDEN Mairie de Rosporden – jeudi 13 décembre 2007 à 15h00

Participaient à cette réunion tenue sous la présidence de M. Maurice BARATE, Directeur de Cabinet du Préfet :

- M. MONFORT, Maire de ROSPORDEN
- M. LE SAUX, Maire d'ELLIANT
- M. ROZE, Maire de SAINT-YVI, représentant la Communauté de Communes de Concarneau - Cornouaille
- M. LEFEBVRE, Directeur de l'établissement Mc Bride de ROSPORDEN
- Mme PASQUIER, Responsable de la direction hygiène, sécurité et environnement de la Société Mc Bride
- Mme PEZRES, membres du CHSCT de l'établissement Mc Bride
- M. PEQUERIAU, Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- Lt-Colonel MAHOUDO et M. CLOAREC du SDIS 29
- Lieutenant PRIGENT, du Groupement de gendarmerie du Finistère (Rosporden)
- Madame LETENNIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper-Cornouaille
- M. QUEMERE, Conseil Général du Finistère, ATD de SCAER
- M. SENECHAL, DDE 29 - SPEAJ
- M. LELEU, riverain
- M. BERNARD, Société Bretagne Frigo, entreprise riveraine
- Mme KERVELLA, M. CALBOURDIN et M. BIHAN, Service Interministériel de la Défense et de la Protection Civile, préfecture du Finistère

ORDRE DU JOUR

- 1 – bilan de sécurité de l'exploitant
- 2 – présentation du bilan des inspections 2007 par la DRIRE.
- 3 – présentation du nouveau signal de la sirène
- 4 – perspectives 2008
- 5 – questions diverses.

Les supports des interventions présentées devant le CLIC sont annexés au présent compte-rendu.

Monsieur MONFORT, Maire de ROSPORDEN, ouvre la séance en précisant que l'objet de cette 2^{ème} réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC) de la société Mc Bride est de faire le point sur l'actualité de cette usine classée "SEVESO seuil haut". Le CLIC constitue un espace privilégié d'échanges entre l'établissement et ses riverains, les services de l'Etat, le SDIS et les collectivités locales concernées, ROSPORDEN et ELLIANT.

Les échanges entre les participants au CLIC, à l'occasion des différentes interventions présentées, donnent lieu aux observations suivantes.

Monsieur LEFEBVRE, Directeur de la société Mc Bride, présente aux membres du CLIC le bilan annuel de sécurité.

Le document de synthèse, support de cette présentation, est annexé au présent compte rendu.

Des investissements conséquents ont été réalisés par le site depuis le CLIC de décembre 2006, qui s'appuient sur l'étude de dangers actualisée comme sur les suites de l'exercice PPI qui avait été réalisé en 2005.

A titre d'exemple, entre autres améliorations, la sirène PPI émet désormais à partir de 2 sources sonores distinctes, réparties sur le site de manière à assurer une meilleure audibilité sur l'ensemble de la zone de référence.

Des investissements complémentaires, au titre de l'année budgétaire 2007-2008 sont réalisés, en cours ou programmés, comme par exemple le rajout de portes coupe-feu dans le magasin de produits finis, asservies au dispositif de détection -incendie du site.

Les plans graphiques du site, identifiant de façon claire les zones concernées par les principaux risques potentiels, ont été modernisés (panneaux visuels) ; ils se prêtent à une meilleure connaissance des locaux par les équipes de seconde intervention, celle du niveau POI (plan d'opération interne) et par les équipes du SDIS.

Le POI devrait être mis à jour au 1^{er} semestre 2008.

M. le Maire de Rosporden souligne que les documents présentés font apparaître un grand nombre de sigles. Il serait utile qu'un glossaire sommaire puisse être fourni en complément, pour en faciliter la compréhension par les membres du CLIC.

Pour des raisons qui tiennent au fonctionnement organique du groupe auquel appartient la société McBride (arrêté des comptes qui n'intervient pas en fin d'année civile, mais au 30 juin), M. LEFEVBRE formule le souhait que le CLIC puisse, à l'avenir, se tenir de préférence en juillet ou septembre.

M. BARATE, Directeur de cabinet du Préfet confirme que rien ne fait obstacle à ce que, dans la mesure du possible, les CLIC se tiennent dans des créneaux de dates compatibles avec les contraintes de l'entreprise. Si des éléments d'actualité le justifient (lancement du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) par exemple, la tenue d'un CLIC complémentaire dans l'année peut d'ailleurs se concevoir. Il confirme aussi qu'un glossaire des sigles employés, effectivement souhaitable, accompagnera le compte-rendu.

La réunion se poursuit par l'intervention de M. PEQUERIAU de la DRIRE, inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il procède à une présentation des caractéristiques de la société, des différentes inspections qui se sont déroulées en 2007 et des procédures qui découlent du cadre réglementaire auquel la société Mc Bride est soumise, au titre des établissements classés "SEVESO seuil haut" et en particulier en matière de plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

La tierce expertise qui avait été demandée devrait parvenir à son service dans les derniers jours de décembre.

Dès lors que la tierce expertise sera parvenue à la DRIRE et aura été analysée, le PPRT devrait pouvoir être prescrit dès le 1^{er} trimestre 2008. Une phase de concertation sera engagée avec les collectivités locales concernées, et, avant l'approbation du plan, avec la population (enquête publique).

Il est précisé que la "phase de stratégie" mentionnée dans la présentation, programmée pour la mi-2008, est celle durant laquelle sont préparés les choix en matière d'urbanisme, au regard des risques, pour les communes, sur les zones-enveloppes qui seront définies dans le projet de PPRT, et notamment la compatibilité des projets avec les alea en présence, ou encore les dispositions constructives particulières qui pourraient être instituées.

Le document de synthèse, support de cette présentation, est annexé au présent compte rendu.

M. le Maire de Rosporden, comme il l'avait déjà souligné lors du dernier CLIC en 2006, souhaiterait que la démarche de révision du POS (plan d'occupation des sols), qui deviendra en 2008 le nouveau PLU (plan local d'urbanisme), puisse s'effectuer de façon compatible avec la démarche du PPRT. Pour cela, il demande à ce qu'un travail commun soit mené pour coordonner l'ensemble les deux démarches (PPRT et PLU).

Il faudra en effet communiquer sur le PLU, à l'occasion notamment de l'enquête publique propre à cette procédure.

Dans cette perspective, ce que la commune attend surtout, c'est une estimation, aussi tôt que possible, des périmètres de référence du futur PPRT.

La communauté de communes de Concarneau-Cornouaille souligne également que des projets, sur du foncier disponible, sont également conditionnés par la connaissance du périmètre PPRT.

M. PEQUERIAU, de la DRIRE, indique qu'à ce stade il est encore prématuré pour donner une estimation de ce que sera le périmètre mis à l'étude pour le PPRT.

Toutefois, il faut tenir compte du fait que le périmètre mis à l'étude pour le PPRT au moment de sa prescription sera un périmètre-enveloppe. Les prescriptions relatives à l'urbanisme que comportera le plan approuvé ne seront pas uniformes sur toute la zone, dans la mesure où l'objet du plan est de procéder à une analyse fine des zonages et sous-zonages, qui ne seront d'ailleurs plus nécessairement des cercles, et dans lesquels les prescriptions seront elles-mêmes graduées.

Tout au plus peut-on s'attendre aujourd'hui, à ce stade, à ce que les ordres de grandeur globaux de ces périmètres ne soient pas trop éloignés de ceux qui servent actuellement de référence pour la maîtrise de l'urbanisation ou pour le plan particulier d'intervention.

Sur un plan juridique, comme le confirme M. SENECHAL pour la DDE, le PPRT approuvé, lorsque cette approbation interviendra, vaudra servitude d'utilité publique, et sera annexé au PLU.

La DRIRE souligne également que le principe, déjà mentionné lors du dernier CLIC, doit être d'éviter de prévoir des constructions en bordure de zones de référence, étant rappelé que celles-ci résultent de calculs de modélisation.

M.CALBOURDIN, de la préfecture (SIDPC-BPSD), rappelle que le signal de la sirène d'alerte aux populations a changé depuis l'arrêté ministériel du 23/ 03/07, qui rapproche les sirènes PPI des établissement qui y sont soumis, des sirènes du réseau national d'alerte (désormais il s'agit de 3 fois une tonalité d'1 min 41 s, ces tonalités étant séparées de quelques secondes). M LEFEBVRE, pour la Société McBride, confirme qu'un premier essai du nouveau signal de la sirène a eu lieu le 7 novembre dernier, de façon satisfaisante.

Mme KERVELLA, chef du SIDPC à la préfecture du Finistère, détaille les principales perspectives qui vont être celles de l'établissement McBRISE au cours de l'année 2008, autour desquelles va se poursuivre le travail des services chargés du suivi de ce site :

- lancement, comme il a été dit, du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) :
- révision du plan particulier d'intervention (PPI), toujours sur la base des conclusions qui seront tirées de la nouvelle étude de dangers et de la tierce-expertise (scénarios, périmètres) ; par rapport au PPI actuel, le travail de révision du PPI dépend principalement de la définition des périmètres. Le projet de PPI révisé sera soumis à l'avis préalable des maires et de l'exploitant et fera, comme avant sa précédente approbation, l'objet d'une mise à disposition du public pendant un mois ;
- organisation d'un exercice de sécurité civile ayant pour objet de tester les dispositions du PPI.

Elle indique que les communes de Rosporden (13 septembre 2007) et d'Elliant (30 août 2007) se sont dotées l'une et l'autre, comme la loi les y invitait, d'un plan communal de sauvegarde (PCS), qui prolonge, à l'échelon des communes, les dispositions du PPI.

S'agissant de l'exercice à programmer, Mme KERVELLA rappelle que les établissements soumis à PPI en raison de leur classement dans la catégorie "SEVESO seuil haut" doivent réglementairement faire l'objet d'un exercice tous les 3 ans, le dernier pour McBride ayant eu lieu en juillet 2005. Le choix des thèmes susceptibles d'être traités à l'occasion de l'exercice 2008, et la date de l'exercice, seront arrêtés en concertation avec les communes.

M. le Maire de Rosporden indique, dès à présent, qu'il serait opportun de choisir une date à laquelle le centre culturel Alsace-Lorraine, identifiée dans le plan particulier d'intervention comme lieu d'accueil des populations riveraines en cas d'évacuation, soit effectivement disponible, contrairement à ce qui avait été la situation lors de l'exercice de 2005 (collecte de sang concomitante). De même, il faudrait éviter les jeudis après-midi, le centre accueillant habituellement à ce moment les activités d'associations de personnes âgées.

M. le Directeur de cabinet souligne que l'exercice projeté, comme l'ensemble des exercices de sécurité civile organisés par la préfecture et particulièrement les exercices sur des PPI, poursuit plusieurs objectifs :

-mesurer les capacités et le temps de réaction, dans des circonstances se rapprochant le plus possible d'un cas réel, de l'ensemble des services relevant des autorités publiques, à commencer par les services préfectoraux eux-mêmes ;

-associer la population, ce qui contribue à l'appropriation collective du comportement à adopter en cas de crise ;

-assurer la diffusion de la culture du risque au travers également d'une médiatisation appropriée de l'exercice, ce qui est l'occasion d'exposer au grand public ce que sont les dispositifs mis en place par les autorités pour contenir ces risques et les maîtriser au travers des outils qui existent ou sont en cours d'élaboration : plan particulier d'intervention (PPI : secours), plans communaux de sauvegarde (PCS), plans de prévention des risques technologiques (PPRT, maîtrise de l'urbanisation).

L'exercice sera également l'occasion de faire usage, à titre expérimental, au sein du ou des postes de commandement qui seront mis en place, des moyens portatifs de représentation graphique des événements et de leur environnement proposés par la plate-forme départementale informatisée des risques développée par les services du Lieutenant-Colonel MAHOUDO, du SDIS du Finistère.

Au final, la population doit être en mesure de connaître les modalités de l'organisation des services publics en vue d'assurer sa sécurité.

M. le Directeur de cabinet précise aussi que le CLIC est, tout naturellement, l'instance par excellence où la concertation est amenée à être assurée.

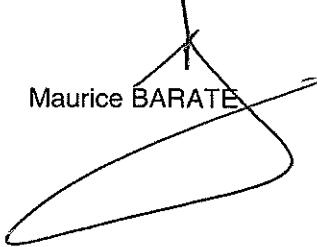
Le CLIC doit réglementairement être saisi lors de la prescription du PPRT, puis pour avis avant son approbation.

Pour 2008, il peut se concevoir que le CLIC soit réuni, lorsque le moment sera venu, préalablement à la prescription du PPRT, puis qu'il puisse se réunir à nouveau (fin du printemps ou septembre-octobre) à une date compatible avec les contraintes de calendrier exposées par l'exploitant.

M. le Directeur de Cabinet conclut en remerciant l'ensemble des participants et en soulignant qu'une part importante du travail devrait être réalisée au 1^{er} semestre 2008. Ces travaux autour de l'établissement de Rosporden de la Société McBride (lancement du PPRT, révision du PPI, exercice) peuvent avoir valeur d'exemple, au plan départemental, en termes de complémentarité des actions engagées, pour un site classé Seveso seuil haut.

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Maurice BARATE



PJ :

- support d'intervention de l'exploitant
- support d'intervention de la DRIRE
- support d'intervention du SIDPC de la préfecture
- glossaire des sigles utilisés

Glossaire

APC	Arrêté Préfectoral Complémentaire
AS	Autorisation avec Servitudes (d'utilité publique) (régime de la réglementation des installations classées applicable aux installations "Seveso seuil haut")
ATEX	Atmosphère Explosive
BLEVE	Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion (type particulier de phénomène accidentel majeur)
BP HSE	Bonne Pratique Hygiène Sécurité Environnement
CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
COV	Composés Organiques Volatils
EE	Entreprise Extérieure
EIPS	Eléments importants pour la sécurité
EPI	Equipier de Première Intervention
ESI	Equipier de Seconde Intervention
HSE	Hygiène Sécurité Environnement
PCS	Plan Communal de Sauvegarde (établi par les communes)
POI	Plan d'Opérations Internes (plan établi par l'entreprise)
PPI	Plan Particulier d'Intervention (plan de secours établi par le Préfet)
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques (plan de maîtrise de l'urbanisation, établi par le Préfet)
SGS	Système Gestion Sécurité
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
(U)VCE	(Unconfined)Vapour Cloud Explosion (type particulier de phénomène accidentel majeur)